



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 26 mai 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 19 mai 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MORGANTI Julien, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
CIMINO Philippe à BERETTI Hélène
MONDOLONI Jean-Martin à OLIVESI GUIDI Josepha
POGGI Marie-Claire à MORGANTI Julien
SIMEONI Gilles à POZZO DI BORGO Louis
SIMONPIETRI Pierre-Michel à GIAMARCHI Marie-Dominique
TIERI Paul à CASTELLANI Pasquale
FILIPPI Françoise à STROMBONI Marie

ABSENTS :

BATTINI Nicolas, SAVELLI Pierre, GUAITELLA-PALMIERI Corinne

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du 27 novembre 2023 autorisant la candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia à l'expérimentation du Compte Financier Unique, (CFU) pour le budget principal et pour les budgets annexes de la CAB ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Compte Financier Unique pour 2025 du Budget Principal ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote de CFU 2025 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Président de la CAB, Louis Pozzo di Borgo, a quitté la salle et n'a pas participé au vote ;

Considérant que la 2^{ème} Vice-présidente déléguée, Marie-Hélène Padovani, a été élue à l'unanimité pour présider ce vote ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Vice-président délégué aux finances, Guy Armanet, et après en avoir délibéré ;

ARRÊTE (À la majorité)

Contre : Julien Morganti, Josepha Olivesi-Guidi, Marie-Claire Poggi, Jean-Martin Mondoloni
Le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal qui présente les résultats suivants :

I) Résultat Brut de Clôture

Recettes réalisées : 63 288 240.01€

Dont en investissement : 20 192 516.68€

en fonctionnement : 43 095 723.33€

Dépenses Réalisées : 55 300 991.23€

Dont en investissement : 24 621 398.12€

en fonctionnement : 30 679 593.11€

Le résultat brut de clôture s'élève à un montant de : **7 987 248.78€**

II) Résultat Net de Clôture

Compte tenu des restes à réaliser en recettes de **2 820 507.83€** et en dépenses de **790 849.61€** le résultat net de clôture 2025 s'élève à **10 016 907.00€**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.